

COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 29

Présents: 29

L'an deux mille vingt,
Le lundi 14 décembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. GRASSET
Stéphane, Maire

PRESENTS

M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Madame Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, M. Justin RAYMOND, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Constance HUYNH TUONG, M. Hervé WIOLAND, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Véronique HUYNH, M. Frank MARQUET, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Michel FASTRE, Mme Frédérique SARRAU, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémy JOURDAN, M. Thierry HULLOT, Mme Lorraine WEISS, M. GASQ Christian, Mme Catherine LE DANTEC

ABSENTS REPRESENTES

Mme Françoise GAULIER donne pouvoir à Mme ESPINOS

B- ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNIER-MORELLI Elisabeth

			NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

C – POINTS À L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

AFFAIRES GENERALES

1. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CONSEILS DE QUARTIER

Rapporteur : Monsieur COLLEEMALLAY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

ADOpte le règlement intérieur des Conseils de Quartier ci-annexé.

URBANISME

1. ABANDON DE LA PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE BUC

Rapporteur : Monsieur MILLION-ROUSSEAU

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	21	CONTRE	7 (Mme ESPINOS, Mme WEISS, M. HULLOT, M. GASQ, M. JOURDAN, Mme LE DANTEC, le pouvoir de Mme GAULIER)	ABSTENTION 1 (Mme CONNAN-BAYRAM)

ACTE l'abandon de la procédure de révision simplifiée du PLU

RESSOURCES HUMAINES

1. MISE A JOUR DU REGLEMENT DE TELETRAVAIL

Rapporteur : Madame MAZERY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

CONFIRME la mise en place du télétravail à la commune de Buc.

APPROUVE la charte du télétravail modifiée, ci jointe, applicable pour les agents de la commune de Buc

2. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame MAZERY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	20	CONTRE	ABSTENTIONS	9 (Mme ESPINOS, Mme WEISS, M. HULLOT, M. GASQ, M. JOURDAN, Mme LE DANTEC, le pouvoir de Mme GAULIER, Mme SARRAU et M. MARQUET)

DECIDE la modification suivante du tableau des effectifs

Postes à supprimer	Postes à créer	commentaire
	Attaché territorial	Effet 1 ^{er} janvier 2021

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2021 et suivants.

3. PRESENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : Madame MAZERY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

PREND ACTE de la présentation du projet de Lignes Directrices de Gestion relatives aux avancements de grade de la commune.

FINANCES

1. REMISE GRACIEUSE DE REDEVANCE DES TAXIS

Rapporteur : Madame MAZERY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

ACCORDE une remise gracieuse pour le 2^{ème} et 4^{ème} trimestre 2020 de la manière suivante :

NOM-Prénom	adresse	Trimestres concernés	Montant unitaire	Montant total de la remise gracieuse
FELICIO Olivier	58 av de Saint Cloud 78 000 Versailles	2 ^{ème} et 4 ^{ème}	112 €	224 €
COVELO GONCALVES Joaquim	28 rue Arneaux 92 340 Bourg la Reine	2 ^{ème} et 4 ^{ème}	112 €	224 €
LJS Transport	41 bis rue Carnot	2 ^{ème} et 4 ^{ème}	112 €	224 €

	78 500 Sartrouville			
HABES Fayçal	26 av de Provence 78 140 Vélizy	2 ^{ème}	112 €	112 €
OUAGGAG	2 square de Rosny 78 200 Buchelay	4 ^{ème}	112 €	112 €
Montant total des remises				896 €

2. DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : Madame MAZERY

			NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

DECIDE d'adopter la décision modificative n°4 pour le budget de la ville conformément au document ci-joint.

PRECISE que la DM n°4 s'établit à 0€.

3. MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME : CREDITS DE PAIEMENT RELATIFS AU GYMNASE, A LA CRECHE ET A LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Madame MAZERY

			NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

DECIDE d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiements (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau en annexe.

PRECISE que cette délibération pourrait devenir sans objet si les crédits non engagés au 31 décembre 2020 sur chacune des 3 opérations pouvaient être intégrés dans l'état « des restes à réaliser » dressé au 31/12/2020.

4. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BP 2021

Rapporteur : Madame MAZERY

			NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

DECIDE d'autoriser la commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DIT que les crédits ouverts en investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif prévue le 22 mars 2021 sont retracés dans le tableau suivant.

PRECISE que pour les dépenses de fonctionnement, le Code Général des Collectivités Territoriales permet la mise en recouvrement des recettes et l'engager, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente

chapitre	BP 2020	BS 2020 hors RAR 2019	DM 2020	Total prévu 2020	1/4 des crédits prévu en 2020
10		2 000.00		2 000.00	500.00
20	101 500.00	50 000.00		151 500.00	37 875.00
204		150 000.00		150 000.00	37 500.00
21	1 248 490.00	- 124 760.00	1 007 713.00	2 131 443.00	532 860.75
23	1 521 500.00	- 1 082 000.00	- 50 000.00	389 500.00	97 375.00
165	5 000.00			5 000.00	1 250.00
total	2 876 490.00	- 1 004 760.00	957 713.00	2 829 443.00	707 360.75

ENFANCE-JEUNESSE

1. CONSTITUTION DU COMITE EDUCATION - JEUNESSE

Rapporteur : Madame CONNAN-BAYRAM

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

APPROUVE la création d'un comité Education-Jeunesse qui pourra évoquer les sujets suivants : petite enfance, éducation, enfance-jeunesse, rythmes scolaires, secteurs scolaires, projet éducatif local, soutien à la parentalité, règlement de fonctionnement, médiation familiale, restauration, dialogue entre acteurs de l'éducation, politique tarifaire, séjours, ...

Il émettra des avis et participera à la programmation de certaines manifestations de la ville (conférences parents-professionnels, ciné-clubs, café-parents...) tiendra 2 à 3 fois par an selon l'actualité

FIXE à SEPT le nombre des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de ce comité Education-Jeunesse,

ELIT les membres de ce comité :

- 1 – GRASSET Stéphane, Maire
- 2 – CONNAN-BAURAM Ayse, Maire-adjointe à l'éducation et la petite enfance
- 3 – VERLY Elisabeth, conseillère municipale déléguée
- 4 – BIZEAU Jean-Paul, Maire-adjoint à la jeunesse
- 5 – RAYMOND Justin, conseiller municipal délégué
- 6 – GAULIER Françoise, conseillère municipale
- 7 – HULLOT Thierry, conseiller municipal

DESIGNE comme membres de ce comité non issus du conseil municipal :

- Les directeurs(trices) des accueils de loisirs municipaux,
- L'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles
- Le responsable du service animation,
- Le/ la Directeur(trice) du Pôle Education, Vie Citoyenne et Solidarités,
- Deux délégués de parents d'élèves maximum par école,
- Les directeurs(trices) d'école du territoire,

- DIT** que le comité pourra associer ultérieurement des membres qualifiés tels que :
- Un représentant de la CAF
 - Un représentant de la DDCS
 - L'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN)
 - Une représentante des ATSEM
 - Une directrice de crèche partenaire
 - Ou toute autre personne qualifiée.

2. SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Rapporteur : Madame CONNAN-BAYRAM

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

AUTORISE le Maire à signer la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocation Familiales des Yvelines ainsi que tous les documents y afférant.

3. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Rapporteur : Madame CONNAN-BAYRAM

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement ci-annexé

DIT qu'il entre en application le 1er janvier 2021

4. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RAM LUDO'MINOTS

Rapporteur : Madame CONNAN-BAYRAM

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement ci-annexé

DIT qu'il entre en application le 1er janvier 2021

5. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

Rapporteur : Madame CONNAN-BAYRAM

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement ci-annexé

DIT qu'il entre en application le 1er janvier 2021

6. REFORME DES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

Rapporteur : Madame CONNAN-BAYRAM

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

APPROUVE le tarif compensatoire s'élevant à 50 % du tarif normalement appliqué

DIT que les autres tarifs et conditions restent inchangés, à savoir :

Les tarifs sont calculés selon la formule suivante :

(Revenus mensuels X taux d'effort*) + forfait d'activité

*lié au nombre d'enfants à charge

Activités	Forfait
Accueil du matin	0.20 €
Pause méridienne	0.50 €
Pause méridienne PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	0.25 €
Accueil du soir de 16h00 à 17h15	0.20 €
Accueil du soir de 17h15 à 18h00 et de 18h00 à 18h45	0.20 €
Mercredi après-midi	3 €
Journée vacances	3 €

Taux d'effort	Pause méridienne	7h30-8h00 et / ou 8h00-8h35	16h00 - 17h15	17h15-18h et / ou 18h-18h45	Mercredis	Vacances
taux si nb enfants à charge <= 1	0.00088	0.0003	0.0005	0.0004	0.0014	0.0028
taux si nb enfants à charge = 2	0.00077	0.00026	0.00044	0.00035	0.0012	0.0024
taux si nb enfants à charge = 3	0.00066	0.00022	0.00038	0.0003	0.0010	0.0021
taux si 4<=nb enfants à charge <8	0.00044	0.00015	0.00025	0.0002	0.0007	0.0014
taux si nb enfants à charge >8	0.00022	0.000075	0.00013	0.0001	0.00035	0.0007

Les tarifs sont calculés avec la prise en compte du plancher et plafond de ressources suivants :

Plancher ressources mensuelles	1 000€
Plafond ressources mensuelles	7 500€

Ils obéissent aux principes suivants :

- la prise en compte des ressources fournies par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- les familles doivent fournir leur numéro d'allocataire, faute de quoi le tarif plafond sera appliqué,

- les familles non affiliées à la Caisse d'Allocations Familiales doivent fournir un avis d'imposition à N-2 et un relevé des allocations perçues,
- les familles qui n'ont pas réservé les créneaux d'accueil se verront facturer un supplément de 50% du tarif normalement appliqué,
- Les familles qui viendront chercher leur enfant après l'horaire de fermeture des structures le soir se verront facturer un supplément de 50% du tarif normalement appliqué,
- les familles « hors commune » voient leur taux d'effort augmenté de 20% par rapport aux familles bucoises,
- les planchers et plafonds sont revus annuellement, augmentés du même taux que celui appliqué par la CAF pour la PSU.

DIT que ces tarifs entreront en vigueur à compter de la facturation de Janvier 2021.

7. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES

Rapporteur : Madame CONNAN-BAYRAM

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement ci-annexé

DIT qu'il entre en application le 1er janvier 2021

8. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHEQUE LUDO'MINOTS

Rapporteur : Madame CONNAN-BAYRAM

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement ci-annexé

DIT qu'il entre en application le 1er janvier 2021

9. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SORTIES FAMILLES

Rapporteur : Madame CONNAN-BAYRAM

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement ci-annexé

DIT qu'il entre en application le 1er janvier 2021

10. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANIMATION SENIORS

Rapporteur : Madame MESSINA

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement ci-annexé

DIT qu'il entre en application le 1er janvier 2021

ooOOoo

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
01/02/2021 à 20h.**

Fait à Buc, le 18 décembre 2020



Stéphane GRASSET

Le Maire



Ville de

BUC